

Rapport initial de la phase 1 du processus d'élaboration de politiques relatif à la révision de tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD

18 mars 2020

Statut du présent document

Voici le rapport initial de la phase 1 du processus d'élaboration de politiques (PDP) de la GNSO relatif à la révision de tous les mécanismes de protection des droits (RPM) dans tous les gTLD, qui couvre les RPM applicables aux gTLD lancés dans le cadre du programme des nouveaux gTLD de 2012. Ce rapport initial a été publié à des fins de consultation publique.

Avant-propos

L'objectif principal du présent rapport initial est de solliciter les avis/retours sur : (i) les vingt-six (26) recommandations préliminaires et (ii) les dix-sept (17) questions spécifiques soumises aux commentaires de la communauté du groupe de travail sur le PDP, ainsi que (iii) les vingt-quatre (24) propositions soumises par des membres individuels du groupe de travail qui n'ont pas atteint le statut de recommandations préliminaires. De plus, le groupe de travail invite à formuler des commentaires sur ses six (6) questions fondamentales de la charte. Ce rapport initial fait également état des délibérations du groupe de travail et autres informations pertinentes fournissant des renseignements de base, le contexte et les enjeux. Le groupe de travail élaborera son

rapport final après avoir passé en revue les commentaires publics reçus en réponse à ce rapport initial, et transmettra ensuite son rapport final au Conseil de la GNSO à des fins d'examen.

Table des matières

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
1.1 Contexte	4
1.2 Délibérations et résultats	4
1.3 Conclusions et prochaines étapes	5
1.4 Autres sections importantes de ce rapport initial	6

1 Résumé analytique

1.1 Contexte

Le 18 février 2016, le Conseil de la GNSO a voté¹ en faveur du lancement du processus d'élaboration de politiques (PDP) relatif à la révision de tous les mécanismes de protection des droits (RPM) dans tous les gTLD. Le 15 mars 2016, le Conseil de la GNSO a approuvé la charte du PDP² afin que la révision soit effectuée en deux phases. La phase 1 porte sur la révision de tous les RPM et structures et procédures associées applicables aux gTLD lancés dans le cadre du programme des nouveaux gTLD de 2012, notamment :

- Le système uniforme de suspension rapide (URS) ;
- Le Centre d'échange d'information sur les marques (TMCH) ;
- Les services d'enregistrement prioritaire et de revendication de marques proposés via le TMCH ; et
- La procédure de règlement de litiges après délégation relatifs à des marques (TM-PDDRP).

La phase 2 portera sur la révision de la politique de règlement uniforme de litiges (UDRP) qui est une politique de consensus de l'ICANN depuis 1999. Pour un résumé de ces RPM, veuillez consulter la section « Contexte » du présent rapport initial.

Le 21 avril 2016, le groupe de travail a tenu sa première réunion afin de lancer les travaux de la phase 1 et s'est depuis lors réuni régulièrement.

1.2 Délibérations et résultats

La charte du groupe de travail contient une liste de thèmes et questions spécifiques qui ont été rapportés des précédentes consultations de la communauté de l'ICANN sur la question des RPM. Cela a amené le groupe de travail à convenir, rapidement après le début de ses travaux, qu'il devrait dans un premier temps préciser ces questions originales de la charte de façon à clarifier leur objectif et à garantir que les discussions du PDP restent objectives et neutres. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section « Annexe B - Questions de la charte » du présent rapport initial.

Afin de répondre aux questions de la charte finalement convenues pour la phase 1, le groupe de travail s'est engagé à réaliser d'importants travaux de collecte et analyse de données étant donné qu'aucune étude complète ou collecte de données n'ont été effectuées afin de mesurer l'efficacité des RPM de phase 1.

¹ Voir la motion approuvée par le Conseil de la GNSO pour le lancement du PDP :

<https://gns0.icann.org/en/council/resolutions#201602>

² La charte du groupe de travail sur le PDP est incluse dans la section « Annexe A - Charte du groupe de travail sur le PDP » du présent rapport initial. Elle peut aussi être téléchargée ici : https://gns0.icann.org/sites/default/files/filefield_48755/rpm-charter-15mar16-en.pdf

Sur la base de son analyse des données et des commentaires qu'il a recueillis, le groupe de travail propose à ce stade un total de vingt-six (26) recommandations préliminaires. Aucun appel à consensus n'a été officiellement effectué eu égard à l'une des recommandations préliminaires, mais ces recommandations ont reçu un appui suffisant de la part des membres du groupe de travail pour être incluses en tant que recommandations préliminaires soumises à consultation publique.

Le groupe de travail incorpore également dix-sept (17) questions pour lesquelles il souhaite obtenir des retours de la communauté. Le groupe de travail espère que les retours de la communauté lui permettront d'achever les recommandations qu'il pourrait souhaiter formuler sur ces questions dans son rapport final. L'ensemble de ces recommandations préliminaires et questions soumises à la communauté sont regroupées dans la section « Aperçu des recommandations préliminaires et des questions soumises aux commentaires de la communauté » du présent rapport initial.

De plus, le groupe de travail avance un total de vingt-quatre (24) propositions individuelles concernant spécifiquement l'URS et le TMCH, propositions qui sont incluses dans la section « Propositions individuelles (non-recommandations) » du présent rapport initial. Ces propositions ont été soumises par des membres individuels du groupe de travail à des fins d'examen par le groupe de travail mais ne bénéficient pas, à ce stade, d'un consensus suffisant entre les membres du groupe de travail leur permettant de devenir des recommandations préliminaires.

Le présent rapport initial comprend également un résumé de la discussion du groupe de travail sur les RPM de marché supplémentaires que plusieurs opérateurs de registre et le fournisseur de service de validation actuel du TMCH ont volontairement adoptés, en plus des RPM obligatoires de l'ICANN. Le groupe de travail n'a pas élaboré de recommandations spécifiques relatives à ces RPM dans la mesure où ils ne relèvent pas du champ d'application de ce PDP. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « RPM de marché supplémentaires » du présent rapport initial.

Il convient de noter que la charte du PDP inclut plusieurs questions fondamentales d'ordre général ainsi qu'un certain nombre d'autres questions auxquelles le groupe de travail devrait répondre lors de la conclusion de la phase 1 ou de la phase 2 de ses travaux, selon le cas. Le groupe de travail invite également à formuler des commentaires sur six (6) questions fondamentales de la charte dans le cadre de la procédure de consultation publique du rapport initial. En outre, à l'issue de la consultation publique, le groupe de travail devrait réfléchir à une question d'ordre général sur les RPM de marché supplémentaires, qui est liée à l'une des questions fondamentales de la charte. Ces questions fondamentales de la charte ainsi que la question d'ordre général supplémentaire sont décrites dans la section « Prochaines étapes ».

1.3 Conclusions et prochaines étapes

Le présent rapport initial sera ouvert à la consultation publique pendant 40 jours. Après l'examen par le groupe de travail des commentaires publics reçus sur ce rapport initial, le groupe achèvera ses recommandations et rédigera le rapport final.

La révision par le groupe de travail des commentaires publics peut mener à un consensus du groupe sur :

- L'amendement, l'ajout et/ou la suppression des recommandations préliminaires publiées dans ce rapport initial ;
- L'adoption de recommandations consensuelles définitives concernant l'une des propositions soumises par les membres individuels du groupe de travail et publiées dans ce rapport initial.

Après un appel à consensus officiel en séance plénière, le rapport final du groupe de travail sera mis à jour conformément à la proposition de recommandation finale du PDP, puis examiné par le Conseil de la GNSO et, en cas d'approbation, transmis au Conseil d'administration de l'ICANN à des fins d'approbation en tant que politique de consensus de l'ICANN.

1.4 Autres sections importantes de ce rapport initial

Pour un examen complet des questions, méthodologies et échanges de ce groupe de travail, les sections suivantes sont incluses dans le présent rapport initial :

- Résumé des délibérations du groupe de travail comprenant le contexte de l'adoption des recommandations préliminaires et des questions soumises aux commentaires de la communauté ;
- Documents relatifs à l'approche des sous-équipes du groupe de travail, au rassemblement des données, aux travaux de révision et aux efforts de clarification des questions de la charte ;
- Annexe de documents et outils ayant aidé à la révision par le groupe de travail des RPM de phase 1.